

# **CONTRAT DU SITE ALSACIEN**

**2013-2017**

**Le contrat comporte trois grandes parties :**

- A- Un texte commun aux établissements signataires décrivant la trajectoire de site et établi en cohérence avec l'ensemble du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche alsacien.**
- B- Des textes spécifiques à chacun des quatre établissements.**

**Ces textes établissent des priorités stratégiques dans une perspective pluriannuelle et fixent des jalons pour les réalisations. C'est l'état de ces réalisations, bien situées dans le temps, qui permettra de procéder à l'évaluation du contrat.**

- C- L'état exhaustif des moyens mis en œuvre par l'Etat sur la région dans les domaines concernés.**

## **Sommaire**

### **A- Texte commun du contrat**

### **B- Textes spécifiques des établissements**

**Université de Strasbourg**

**Université de Haute-Alsace**

**Institut national des sciences appliquées de Strasbourg**

**Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg**

### **C- Etat des moyens**

## Texte commun du contrat

### **Préambule**

Dans le prolongement des reconfigurations territoriales survenues ces dernières années, l'Etat s'engage dans une démarche nouvelle visant le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), fondée sur les dynamiques de coopération.

L'objectif est de favoriser l'émergence, en France, de sites dont les stratégies et les activités sont mieux intégrées, et répondent à une triple nécessité :

- celle d'une plus grande attractivité nationale et internationale pour les ensembles de recherche et de formation ;
- celle d'une politique scientifique de qualité et de grande ampleur au niveau territorial ;
- enfin, celle d'une offre de formation cohérente et complémentaire permettant aux élèves et aux étudiants de construire un parcours dans l'enseignement supérieur et de se projeter dans l'avenir.

Dans cette perspective, le contrat de site - qui se substitue aux anciens contrats d'établissement - constitue un levier qui permet aux acteurs d'un territoire de se rassembler autour d'orientations stratégiques concertées, d'associer leurs ressources pour élaborer et conduire des projets communs. Il repose sur un diagnostic territorial partagé (document STRATER), ainsi que sur une cartographie des forces en matière de recherche, de formation et d'innovation, intégrant l'ensemble des moyens qui sont associés et disponibles sur le site.

Le contrat unique dessine la trajectoire de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), propre au site. Elle est partagée par les signataires du contrat, mais également par le réseau de partenaires qui sont impliqués dans cette démarche de coopération et en définissent le périmètre : tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales, en particulier régions et métropoles.

### **Le site alsacien et ses atouts**

#### **Périmètre du site alsacien**

Le site alsacien est considéré dans ce projet selon trois cercles concentriques :

- Le premier concerne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Alsace, regroupés autour de l'Unistra. Dans ce groupe, les quatre établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui sont les seuls signataires du présent contrat, prennent la responsabilité de pleinement s'engager dans une vision commune et co-construite de l'avenir du site. S'y associent les deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dépendant d'autres ministères, l'école nationale du génie des eaux et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et l'école nationale d'architecture de Strasbourg (ENSAS).
- Le deuxième concerne les autres établissements dont les buts concourent à la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace. Il regroupe autour du premier cercle les organismes de recherche, les autres établissements post bac (haute école des arts du Rhin, école nationale d'administration - ENA, institut national des études territoriales – INET, théâtre national de Strasbourg-TNS, lycées), les hôpitaux universitaires de Strasbourg, le CROUS, les collectivités territoriales. Ce deuxième cercle recoupe largement le périmètre du Cluster Alsace (cf III-2).
- Le troisième vise à construire un nouvel espace trinational d'enseignement supérieur fondé sur l'Université du Rhin supérieur, et sur la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur.

## **Les leviers à la disposition du site alsacien**

Les quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche alsaciens signataires de ce contrat : l'université de Strasbourg (Unistra), l'université de Haute-Alsace (UHA), l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSAS) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), regroupent 52 000 étudiants parmi les 68 000 inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur de la région, c'est-à-dire l'essentiel du potentiel de la région.

Autour de ces établissements et avec la participation active des grands organismes de recherche, tout particulièrement le CNRS et l'INSERM, des coopérations progressivement mises en place ont permis de nombreuses réalisations autour de la recherche et de sa valorisation.

Les organismes de recherche, qui représentent un poids significatif du potentiel alsacien de recherche, tout d'abord le CNRS mais aussi l'INSERM et l'INRA, s'orienteront vers la mise en place d'une instance de concertation et de prospective scientifique en vue de mieux coordonner leurs initiatives.

Il faut aussi relever l'adéquation des principaux champs scientifiques et des démarches d'innovation avec le tissu économique alsacien qui se traduit par les actions d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale (Alsace Biovalley dans le domaine de la santé), de quatre pôles de compétitivité nationaux et de deux pôles compétences régionaux.

La puissance scientifique du site et la poursuite de l'excellence se sont concrétisées par des résultats remarquables (surtout rapportés au nombre d'enseignants-chercheurs) dans le programme des investissements d'avenir (PIA) : en Alsace, 48 projets ont été labellisés dont 19 impliquant uniquement des établissements de la région, essentiellement l'Unistra. Parmi ceux-ci, l'Idex de l'Unistra (avec le CNRS, l'INSERM et le CHU) qui doit avoir un rôle de catalyseur régional, 10 Labex, l'Idex NovaTris de l'UHA, 3 Equipex, l'IHU Mix-Surg (en partenariat avec le CHU de Strasbourg), un projet Nanobiotechnologies et la SATT Conectus Alsace.

L'ensemble de ces initiatives et de ces succès témoigne à la fois de la grande vitalité des acteurs alsaciens, de l'action pionnière de l'Unistra et de la nécessité de continuer à fédérer cette dynamique et ces réalisations sur le territoire alsacien.

Les établissements signataires, en particulier, soulignent le rôle moteur de l'Unistra et l'importance de pouvoir bénéficier de la dynamique de celle-ci, en particulier par le recours aux outils générés par l'Idex.

La démarche de structuration initiée de longue date sur le site de Strasbourg, au-delà de la création de l'université de Strasbourg a déjà permis le rattachement de deux établissements sous tutelle d'autres ministères ( agriculture et culture) et de la BNU. Cette dynamique est favorable à la construction du site alsacien.

## **Les principaux enjeux du contrat de site alsacien**

Les établissements alsaciens ont, vis-à-vis des étudiants, de la société et de leur territoire, la responsabilité de définir la nature de leur partenariat et des bénéfices mutuels qu'il entraîne. Chacun des partenaires a ainsi la responsabilité de pleinement s'engager dans une vision commune et co-construite de l'avenir du site, permettant de mieux remplir les objectifs fondamentaux de service public tout en contribuant à la visibilité, à l'essor économique du territoire, et à son développement culturel et social au profit de tous.

La nouvelle structuration portée par ce contrat doit pouvoir répondre à des enjeux majeurs du territoire alsacien :

- Porter l'excellence scientifique à l'ensemble des acteurs de l'ESR alsacien et permettre à chaque composante de bénéficier de la dynamique des secteurs pilotes. Cette ambition passe par une démarche de restructuration.

- Dans le domaine de l'innovation, à horizon 2020, tendre à libérer le potentiel des entreprises, être une région rayonnante au cœur de l'espace rhénan et de l'Europe et définir des priorités sectorielles en positionnant l'Alsace sur des marchés émergents à forte croissance.
- Elaborer à court terme une carte claire et rationnelle de l'enseignement supérieur en Alsace, en formation initiale comme en formation tout au long de la vie.
- Améliorer l'accessibilité à la formation universitaire et la réussite des étudiants aux profils diversifiés.
- Faire aboutir la démarche structurante d'un schéma directeur de la documentation universitaire.
- Faire apparaître de nouvelles marges de manœuvre et améliorer l'analyse de la soutenabilité des projets.
- Faire porter par le Cluster Alsace des projets transversaux (comme dans le domaine de l'ingénierie).
- Mieux affirmer, par ce processus de concertation et de clarification, la présence à l'international des établissements alsaciens.

La démarche initiée par la création en 2009 de l'université de Strasbourg par fusion des trois universités métropolitaines doit se poursuivre, au-delà d'une simple logique de coopération, par la définition d'une politique de site prenant en compte les enjeux à long terme, les établissements confirmant leurs engagements par une structuration sans équivoque, privilégiant pour cela le rattachement à l'Unistra de l'UHA, de l'INSAS et de la BNU. Ils choisissent ainsi, sans y perdre leur autonomie, d'insérer leurs activités respectives dans un environnement reconnu par sa puissance scientifique, celle de l'Unistra qui assume sa responsabilité pour l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche en Alsace.

Les termes de chacune des conventions de rattachement donneront toute la dimension politique et fixeront les modalités d'une stratégie partagée. C'est à cette condition que l'enseignement supérieur alsacien dans sa globalité pourra peser plus fortement dans ce qui se joue à l'échelle transfrontalière (dans l'espace de l'Université du Rhin supérieur) et plus largement internationale.

\*\*\*

Le texte commun du contrat est organisé en quatre grands chapitres :

- Une politique de recherche visant à la généralisation de l'excellence
- Une politique de formation coordonnée
- Un pilotage volontaire de la politique de site
- Des fonctions soutien au service de la communauté universitaire alsacienne

Il décrit la trajectoire de site, établit des priorités dans une perspective pluriannuelle et fixe des jalons pour les réalisations. C'est l'état de ces réalisations, bien situées dans le temps, qui permettra de procéder à l'évaluation du contrat.

## **I- Une politique de recherche visant à la généralisation de l'excellence**

### **I-1 Mettre en œuvre une politique scientifique confortant le développement de secteurs d'excellence, la valorisation et l'innovation**

Les établissements vont poursuivre le développement d'une politique scientifique commune sur le site Alsace. Cela se fera en étroite concertation, synergie et mutualisation avec la politique des EPST partenaires (CNRS, Inserm, INRA). Forte des résultats exceptionnels en physique, chimie, biologie-médecine et sciences sociales, cette politique vise l'excellence sur l'ensemble de la région alsacienne en prenant appui sur le potentiel de l'Unistra et en stimulant les forces et les talents de chaque établissement. Le recours aux outils générés par l'Idex Unistra et aux pistes de travail scientifique impulsées par celui-ci sera particulièrement recherché.

La finalisation dès 2013 d'une cartographie détaillée des compétences, forces et faiblesses des unités de recherche, permettra de définir des développements ciblés d'activités et de renforcer l'efficacité des collaborations, en s'appuyant en particulier sur la nouvelle organisation des écoles doctorales. Une cartographie des infrastructures sera également établie et intégrée au développement de la politique de site.

L'organisation de certains secteurs est amenée à évoluer, comme pour la chimie et les sciences humaines et sociales/SHS, avec l'aide de la Maison universitaire des sciences de l'Homme-Alsace (MISHA).

La BNU fournit, dans le domaine des SHS, les moyens particulièrement précieux et qui seront amenés à se développer, d'un centre de ressources et d'appui.

La démarche aboutissant à une politique conjointe de recrutement des enseignants-chercheurs sur les thématiques partagées, en soutien à une stratégie scientifique commune, sera résolument enclenchée.

Le potentiel d'innovation du site s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale qui définit trois convergences thématiques : économie verte, santé et bien-être, humanisme et questions de société.

La politique de protection intellectuelle et de valorisation sera portée par la SATT Conectus, précurseur d'une politique de site dans ce domaine puisqu'elle réunit déjà l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire. L'incubation continuera à être portée par SEMIA, l'incubateur d'Alsace.

|  |
|--|
| <p><i>Jalons : Nouveau schéma organisationnel de la recherche prenant en compte les évolutions disciplinaires (chimie, SHS) en 2015<br/>Organisation opérationnelle du recrutement conjoint d'enseignants chercheurs en 2015</i></p> |
|--|

### **I-2 Structurer la formation doctorale**

Ce paragraphe sera finalisé après une rencontre avec le conseiller scientifique du Ministère.

## **II- Une politique de formation coordonnée**

### **II-1 Optimiser l'accès à l'enseignement supérieur par une concertation menée avec l'enseignement secondaire et le rectorat**

La question de l'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu majeur dans l'académie de Strasbourg, eu égard au diagnostic posé dans le projet d'académie à l'horizon 2015.

L'académie de Strasbourg souffre d'un paradoxe puisqu'elle obtient régulièrement de très bons résultats aux différents baccalauréats, ce qui la classe parmi les premières académies en termes de taux de réussite à cet examen. Cependant, l'accès des jeunes au post-baccalauréat est toujours

inférieur dans l'académie à la moyenne nationale, y compris en prenant en compte les poursuites d'études en IUT ou STS par l'apprentissage. L'academie peine ainsi à amener un nombre d'élèves suffisants d'une classe d'âge à un niveau élevé de qualification et les taux d'accès restent en deçà des taux attendus.

Des dispositifs existent, notamment dans le cadre de l'orientation des élèves (en particulier le schéma directeur académique pour l'orientation active et les cordées de la réussite) mais leur mise en œuvre rencontre encore des obstacles liés principalement aux différents cloisonnements des systèmes de formation.

La nécessité d'une réflexion globale permettant de définir des axes prioritaires d'action a conduit à installer un groupe de travail académique d'innovation et d'impulsion (GT2I) sur la mise en réseau des établissements secondaires et des établissements d'enseignement supérieur, afin de travailler ensemble sur la question des parcours « de bac – 3 à bac +3 », avec pour objectif la promotion de l'accès aux études supérieures et l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite.

Trois problématiques sont prises en compte :

- l'orientation des élèves ;
- l'offre de formation territorialisée offerte aux lycéens jusqu'au niveau Bac +3, (CPGE, BTS, DUT, Licence) ;
- la connaissance réciproque des cultures spécifiques du secondaire et du supérieur.

L'objectif est de dresser un état des lieux, de proposer des actions appropriées aux questions soulevées et d'élaborer un dispositif d'évaluation.

*Jalon : Mise en œuvre à partir de 2013 des recommandations qui émaneront du GT2I*

## **II-2 Construire une offre de formation attractive**

L'objectif commun est celui de l'émergence d'une offre de formation alsacienne claire et homogène ayant pour objectifs l'accessibilité, l'attractivité et la soutenabilité.

Une cartographie de l'offre universitaire régionale de formation est en cours d'élaboration sur la base du travail conjoint des CEVU de l'UHA et de l'Unistra. Cette cartographie sera actualisée en fonction de l'évolution des processus d'accréditation inscrits dans la nouvelle loi. Elle devra conduire à une politique coordonnée visant à déterminer les répartitions des filières dans une optique double d'efficacité et d'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans l'intérêt de l'ensemble des étudiants du site Alsace.

Ce travail aboutira à une offre coordonnée de la formation, c'est-à-dire cohérente, complémentaire et la plus complète possible en région Alsace. Cette offre couvrira l'ensemble du champ de compétences des établissements signataires.

Le dialogue entre les domaines de formation sera organisé à partir des collegiums, tels que structurés au sein de l'Unistra.

*Jalons : Cartographie de l'offre régionale de formation en 2013*

*Offre concertée de formation dans le cadre du nouveau dispositif d'accréditation en 2015*

*Offre coordonnée de formation en 2017*

Les établissements feront en sorte de faciliter la mobilité des étudiants par des passerelles permettant à ceux-ci de valoriser leurs acquis. Cela suppose dans un premier temps de rapprocher les calendriers semestriels et d'organiser une communication conjointe.

Les mentions à faibles effectifs seront prises en compte dans le schéma directeur régional, selon la stratégie générale de la formation, en fonction de leurs apports en termes d'attractivité, de complémentarité, de réponse à des demandes de service public ou d'adossement à des niches de recherche.

La progression de l'apprentissage est un facteur important du développement de l'enseignement post-bac sur le territoire alsacien, comme facilitateur de la réussite et de l'insertion professionnelle. Cette mission sera assurée tout particulièrement par le CFAU, porté par l'UHA.

La mesure de l'insertion professionnelle est effectuée sur le plan régional par l'ORESIFE, porté par l'Unistra ; les données fournies par celui-ci sont indispensables au pilotage d'une politique de site de la formation. Pour que cette mission puisse être maintenue, les divers partenaires s'efforceront de pérenniser les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Le projet d'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie d'Alsace, portée par l'Unistra, sera proposé conjointement à l'accréditation par les deux universités. La mission de l'ESPE et son fonctionnement seront définis en conformité avec la future loi les concernant.

Les procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE), de validation des études supérieures (VES) et de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) seront homogénéisées entre les partenaires. Les initiatives en matière de formation continue seront coordonnées et développées afin que le site se positionne comme référence pour la formation tout au long de la vie.

*Jalon : mise en place de procédures homogénéisées en VAE, VES et VAPP en 2015*

### **III- Un pilotage volontaire de la politique de site**

Pour mener à bien un pilotage volontaire et pérenne de la politique du site alsacien, les quatre établissements prévoient les conditions et les modalités d'un dialogue permanent et soutenu.

#### **III-1 Mise en œuvre des conventions inter-établissements et convergence des fonctions support**

##### **Mettre en œuvre les conventions inter-établissements**

La déclinaison de la stratégie de site sera précisée et opérationnalisée dans les conventions inter-établissements, en particulier les conventions de rattachement qui devront être précises en matière de contenu et de mutualisations. Il s'agit de mettre en œuvre rapidement les conventions de rattachement Unistra-BNU, Unistra -UHA, Unistra-INSAS.

*Jalon : L'ensemble de ces conventions devront être conclues au cours de l'année 2013*

En parallèle devront être finalisées les conventions liant l'UHA, l'Unistra et l'INSAS avec les organismes de recherche (CNRS, Inserm, INRA).

##### **Faire converger les fonctions support**

Les fonctions support, au service des missions principales des établissements, ont vocation à accompagner les évolutions et les regroupements sur le site. Les conventions de rattachement détailleront en particulier ce facteur essentiel de convergence.

##### **Gestion des ressources humaines :**

La convergence de la politique des ressources humaines sera approfondie dans les domaines de la mobilité, de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la coordination de l'offre de formation continue.

Comme il a été évoqué plus haut pour le recrutement des enseignants chercheurs, une réflexion commune sur les modalités de recrutement sera engagée.

*Jalon : Elaboration d'un catalogue commun de l'offre de formation continue des personnels en 2015*

##### **Gestion administrative et juridique :**

Les établissements s'engagent à une veille juridique commune et une homogénéisation progressive des procédures et des documents types utilisés dans la gestion administrative.

Des groupements de commandes et l'organisation de marchés transversaux, avec un site Web Achats commun pour les fournisseurs seront mis en place plus largement.

*Jalon : Mise en service du site Web Achats commun en 2015*

**Communication :**

Afin de développer l'attractivité du site, les établissements coordonnent leur communication externe, non exclusive d'une communication propre, en présentant la politique de site sous l'identité « Université de Strasbourg », en collaborant à une communication média commune.

*Jalon : Réalisation d'un portail commun renvoyant aux sites internet propres en 2014*

**Patrimoine :**

Les partenaires du site faciliteront l'accès à l'ensemble de leurs ressources (locaux, équipements lourds, outils de gestion et de pilotage...) à l'ensemble des personnels et usagers, quel que soit leur établissement de rattachement, sur la base de modalités définies au préalable dans des conventions spécifiques. Les mutualisations doivent être pensées pour rationaliser et optimiser l'utilisation des surfaces.

**Les systèmes d'information :**

Les partenaires coordonneront leurs activités afin d'harmoniser progressivement leurs systèmes d'information que ce soit en termes d'infrastructure, de supports aux services métiers et d'usages.

**Le numérique :**

La mutualisation et la transversalité des objectifs et des actions en matière de numérique sont une nécessité. Elles ont déjà été engagées au sein de l'Université Numérique en Région Alsace (Unera) et constituent le socle d'une politique numérique de site.

L'Unera continuera à développer les usages du numérique, afin de renforcer la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, dans les domaines de la pédagogie universitaire numérique, de l'insertion professionnelle, de l'observation des usages du numérique et dans son extension aux partenariats universitaires internationaux, notamment au sein de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) et de l'Université du Rhin supérieur pour la mise en place de cursus de formation partiellement à distance.

### **III-2 Des projets transversaux portés par le « Cluster Alsace »**

Structuré autour du noyau académique constitué par les signataires du présent contrat et les autres établissements rattachés à l'Unistra, le cluster réunit, avec les collectivités, les organismes de recherche, les établissements du service public d'enseignement post bac non strictement universitaires (école supérieure des arts du Rhin, TNS, ENA, INET, lycées), le rectorat, les hôpitaux universitaires, le CROUS.

Le cluster a vocation à être un lieu de dialogue et d'échanges, catalyseur pour des projets nouveaux. Il procédera à des appels à projets et à la recherche de moyens de financement de ces projets, ainsi qu'à la communication autour de cette dynamique d'innovation, grâce à des événements fédérateurs. Dans un contexte de compétitivité croissante, le cluster sera ainsi un outil au service de la co-conception de projets innovants, et contribuera à l'attractivité du territoire et au déploiement d'une stratégie concertée de développement au service des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs, du monde socio-économique et des acteurs du monde culturel et artistique.

Des actions concrètes seront mises en place, organisées en mode projet. Le premier objectif est de renforcer les réseaux transversaux, souvent interdisciplinaires, qui contribuent à la structuration du site dans les domaines de la formation, de la recherche et du développement économique et culturel. Les actions prioritaires sont les suivantes :

#### **Renforcer le Pôle européen d'administration publique (PEAP)**

Le pôle européen d'administration publique a pour but de mettre l'excellence, la diversité et la complémentarité de ses membres au service de deux objectifs principaux : former davantage à l'Europe et former davantage d'Européens ; construire une offre de formation globale, cohérente et diversifiée. Il regroupe l'Etat et les collectivités territoriales (Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, Département du Bas-Rhin et Région Alsace) et des partenaires pédagogiques présents à



Strasbourg : l'ENA, l'INET, l'Euro-Institut, l'Unistra avec en particulier sa composante, l'Institut d'études politiques.

L'objectif est de développer et de fédérer la recherche, les études et l'expertise en administration publique à Strasbourg, y compris dans le cadre de partenariats nationaux et européens. Durant ce contrat, le PEAP veillera à pérenniser son financement au-delà de celui apporté par le contrat triennal « Strasbourg ville européenne ».

### **Développer une carte cohérente dans le domaine de l'ingénierie**

En matière d'ingénierie, le site alsacien s'appuie sur 12 écoles d'ingénieurs dont neuf relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (quatre écoles internes de l'Unistra, deux écoles internes de l'UHA, deux antennes d'écoles multi-sites et l'INSAS), une relève du ministère de l'agriculture et est rattachée à l'Unistra, deux sont privées. La Région Alsace apporte son soutien par le dispositif du « pacte ingénieur ».

Deux niveaux de concertation stratégique seront mis en œuvre : d'une part le collegium Sciences-Ingénierie-Technologie de l'Unistra, d'autre part le réseau Alsace Tech, qui associe au-delà des formations d'ingénieurs, les formations d'architectes et de managers et qui favorise notamment les interactions entre les différentes spécialités d'ingénieurs, entre elles et/ou avec les formations en architecture et en management ainsi qu'avec le monde économique.

Les enjeux pour la période quinquennale consistent à :

- proposer une offre de formation conjuguant harmonieusement les formules conduisant aux diplômes d'ingénieur ou aux masters ;
- faire évoluer les spécialités des écoles en adéquation avec la politique scientifique du site, notamment afin de favoriser le transfert de technologie et la diffusion de l'innovation ;
- conduire plus d'ingénieurs au doctorat ;
- renforcer la filière technologique dans toutes ses composantes (universités avec leurs IUT, écoles) ;
- développer les liens transfrontaliers avec les institutions allemandes et suisses, tant au niveau des formations d'ingénieurs que doctorales.

Les écoles d'ingénieurs du site sont conscientes du rôle qu'elles ont à jouer tant dans la formation des acteurs que pour le développement productif des entreprises. Elles prendront part à l'accompagnement des jeunes en leur offrant un parcours garant de réussite et d'insertion professionnelle, même pour des bacheliers technologiques, notamment par la voie de l'alternance.

*Jalon : Identification du domaine de l'ingénierie dans le cadre de l'offre de formation intégrée alsacienne à partir de 2015*

### **Créer un pôle de l'écrit**

Un pôle de l'écrit sera créé en s'appuyant sur les forces des établissements du cluster. Il s'articulera autour de :

- l'histoire de l'écrit et la diffusion des savoirs ;
- la formation professionnelle dans les domaines de l'édition, de la librairie, de la documentation, des archives et des bibliothèques ;
- les technologies de l'information : numérisation, réseaux.

*Jalons : Création du 1<sup>er</sup> groupe de travail Unistra /UHA/BNU en 2013  
Montage de formations en présentiel ou à distance en 2015  
Mise en place d'outils ad-hoc (centre de numérisation, bibliothèque numérique, web sémantique) en 2015*

D'autres pistes d'action ont été identifiées :

- élaborer un schéma directeur de la vie étudiante (cf. ci-dessous) ;
- réaliser un média numérique de culture scientifique et technique ;
- renforcer l'attractivité de la région grâce à la création d'un environnement propice à l'accueil des chercheurs ;
- recenser toutes les compétences présentes en recherche et innovation (avec la perspective de la création d'un portail commun) ;
- organiser des événements fédérateurs à destination de tous les publics.

### **III-3 Un positionnement transfrontalier affirmé**

Pour rester compétitives et attractives au niveau international, il est essentiel que les universités européennes puissent travailler plus étroitement ensemble. Dans la région du Rhin supérieur, cela signifie construire des ponts à travers les frontières nationales en profitant de la proximité géographique unique des universités concernées. Ce défi particulier est une chance de concrétiser un idéal européen mais aussi d'aboutir à une véritable « zone franche académique » pour l'enseignement et la recherche.

L'Université du Rhin supérieur est un ensemble qui regroupe cinq universités réparties dans trois pays : Allemagne (Karlsruhe et Fribourg), France (Strasbourg et Haute-Alsace), Suisse (Bâle). Elle a pour mission de favoriser la mobilité étudiante et de stimuler la coopération dans l'enseignement et la recherche. Pendant la durée de ce contrat, l'Université du Rhin supérieur sera un outil pour développer un véritable espace académique trinational, concept novateur permettant de concrétiser une ambitieuse politique de site, dans l'espace du Rhin supérieur.

Créée il y a 20 ans sous l'appellation EUCOR, l'Université du Rhin supérieur doit aujourd'hui évoluer dans ses structures pour répondre à l'ambition partagée de tous ses membres. Pour cela, des initiatives seront prises pour développer l'apprentissage des langues, augmenter les enseignements mutualisés et favoriser les initiatives conjointes en recherche. Cela suppose aussi des évolutions dans les domaines de la réglementation, de la diplomation commune, des recrutements partagés, de la mobilité des étudiants, chercheurs et enseignants et du soutien à l'apprentissage transfrontalier. L'Etat s'associera à la recherche de solutions adaptées.

L'IDEFI NovaTris, portée par l'UHA, contribuera à ce renforcement par la création d'un centre de compétences transfrontalier.

Les établissements signataires devront également mettre en place de manière mutualisée les outils permettant, dans le respect des particularités de chaque site, un accueil efficient et compétitif des étudiants étrangers. Les partenaires s'engagent en particulier à développer en commun des outils d'accueil performants (politique de FLE adaptée, préparation active de la mobilité, pack-accueil d'étudiants étrangers...).

|  |
|--|
| <i>Jalon : Nombre/taux d'étudiants alsaciens participant à un programme EUCOR porté à ...en 2017</i> |
|--|

## **IV- Des fonctions soutien au service de la communauté universitaire alsacienne**

### **IV-1 Elaborer une politique de la documentation à partir d'un schéma directeur**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la documentation universitaire pour le site alsacien, l'Unistra, l'UHA, l'INSAS et la BNU poursuivront les actions entreprises en commun dans les domaines de l'appui à l'enseignement et à la recherche, de la conservation et de la valorisation des collections, de l'acquisition des ressources et de la formation des usagers.

#### **Définir des politiques concertées afin d'optimiser les moyens du site**

En matière de politique documentaire, les quatre établissements veilleront à définir une politique d'acquisitions concertée permettant d'optimiser les ressources du site, en particulier à travers la rédaction d'une charte documentaire commune qui devra être finalisée au plus tard en 2014.

La conservation partagée passera par l'élaboration d'une charte ad-hoc.

Il conviendra aussi d'établir rapidement le cahier des charges d'une infrastructure de conservation partagée à long terme, qui pourrait notamment prendre la forme d'un silo documentaire régional. Des études d'opportunité et de faisabilité seront menées, au plus tard en 2014, afin de déterminer la meilleure solution possible.

## **Mettre les structures documentaires au service des activités d'enseignement et de recherche**

Les structures documentaires participeront à des dispositifs pédagogiques innovants et les établissements feront en sorte que l'ensemble des étudiants bénéficient de formations aux méthodologies de la recherche documentaire.

La visibilité de la recherche produite sur le site alsacien sera améliorée en développant les formations aux outils de gestion bibliographique et à la bibliométrie, en participant au référencement des travaux publiés et au suivi des signatures des publications, en développant des procédures permettant aux chercheurs de déposer facilement leurs travaux dans des archives ouvertes et en sensibilisant la communauté scientifique à l'intérêt de l'open access.

### **Développer des services à forte valeur ajoutée.**

Dans le but de faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires du site, les quatre partenaires travailleront à l'harmonisation des pratiques (inscriptions, tarifs, calendriers d'ouverture) et produiront des documents d'information communs.

Par ailleurs, ils créeront et mettront en place des services à distance innovants dont bénéficiera l'ensemble de la communauté universitaire alsacienne : service inter-établissements de renseignements à distance, référence virtuelle en temps réel, prêts-retours souples, carte unique, etc. Enfin, une bibliothèque numérique de site sera développée et la construction d'un portail commun permettant d'interroger l'ensemble des ressources des quatre établissements à partir d'une même interface constituera une priorité.

### **Créer un centre de documentation sur l'Europe**

Dans le but de faire de Strasbourg un centre de documentation sur l'Europe de premier plan, mais aussi d'encourager et de stimuler les recherches scientifiques sur les questions européennes, les quatre établissements mettront en place un centre de documentation sur l'Europe qui, ouvert sur la cité, s'adressera à la fois au grand public et aux chercheurs spécialistes des questions européennes.

*Jalons schéma directeur de la documentation : cf. tableau récapitulatif des jalons*

## **IV-2 Vie étudiante**

La perspective la plus ambitieuse se traduira par l'élaboration d'un schéma directeur de la vie étudiante à l'échelle des quatre établissements, voire de toute l'Alsace dans le cadre du Cluster Alsace, en associant les collectivités pertinentes et le CROUS.

Le schéma à moyen terme permettra de planifier la construction et la réhabilitation des résidences étudiantes et unités de restauration, de mutualiser les installations sportives. Il portera aussi sur l'aménagement des rythmes de vie des étudiants (sur la journée, la semaine, l'année) en prenant en compte les activités culturelles et sportives et les contraintes spécifiques des étudiants salariés. Enfin, il pourrait prévoir un dispositif d'accueil commun des néo-arrivants (français et internationaux) en partenariat avec la préfecture, le CROUS, les mutuelles, les collectivités.

*Jalon : élaboration d'un schéma directeur régional de la vie étudiante en 2015*

D'autres pistes peuvent être envisagées :

- accompagnement des étudiants handicapés vers la réussite et l'insertion professionnelle, en partenariat avec les autres acteurs (MDPH, APEC...) pertinents ;
- élaboration d'une charte des associations étudiantes ;
- développement de la valorisation et de la reconnaissance de l'engagement, selon les lignes directrices de la Charte sur l'engagement étudiant signée en 2011 par la CPU et le ministère ;
- ajouts progressifs au volet prévention des services de médecine universitaire d'un volet soins ou d'une facilitation de l'accès de tous les étudiants à un parcours de soins.

## Récapitulatif des jalons de la trajectoire du site alsacien

| Opérations   | Année de finalisation |      |      |      |               |
|--|-----------------------|------|------|------|---------------|
|  | 2013                  | 2014 | 2015 | 2016 | 2017          |
| <b>Recherche</b>   |                       |      |      |      |               |
| Nouveau schéma organisationnel de la recherche   |                       |      |      |      |               |
| Recrutement conjoint d'enseignants chercheurs  |                       |      |      |      |               |
| <b>Formation</b>   |                       |      |      |      |               |
| Réalisations émanant du GT2I   |                       |      |      |      |               |
| Cartographie de l'offre régionale de formation   |                       |      |      |      |               |
| Offre concertée post nouveau schéma d'accréditation                                      |                       |      |      |      |               |
| Offre de formation coordonnée  |                       |      |      |      |               |
| Procédures homogénéisées en VAE, VES, VAPP   |                       |      |      |      |               |
| <b>Pilotage</b>  |                       |      |      |      |               |
| Signature des conventions de rattachement  |                       |      |      |      |               |
| Catalogue commun de l'offre de formation continue des personnels                         |                       |      |      |      |               |
| Site Web commun des achats   |                       |      |      |      |               |
| Communication : Ouverture du portail commun  |                       |      |      |      |               |
| Cluster : intégration du domaine de l'ingénierie dans l'offre de formation alsacienne    |                       |      |      |      |               |
| Cluster : création du 1 <sup>er</sup> groupe de travail Pôle de l'écrit                  |                       |      |      |      |               |
| Cluster : montage de formations Pôle de l'écrit  |                       |      |      |      |               |
| Cluster : mise en place d'outils ad-hoc Pôle de l'écrit                                  |                       |      |      |      |               |
| Transfrontalier : nombre ou taux d'étudiants alsaciens participants à un programme EUCOR |                       |      |      |      | Chiffre cible |
| <b>Fonctions soutien</b>   |                       |      |      |      |               |
| <u>Schéma directeur de la documentation :</u>  |                       |      |      |      |               |
| <i>Etude de faisabilité de l'infrastructure de conservation partagée</i>                 |                       |      |      |      |               |
| <i>Dispositifs pédagogiques innovants</i>  |                       |      |      |      |               |
| <i>Formations aux méthodologies de la recherche documentaire : tous étudiants formés</i> |                       |      |      |      |               |
| <i>Recherche : formations aux outils de gestion bibliographique et à la bibliométrie</i> |                       |      |      |      |               |

|   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| <i>Recherche : procédure de dépôt des travaux en archives ouvertes</i>                          |  |  |  |  |  |
| <i>Services à distance innovants : service interétablissements de renseignements à distance</i> |  |  |  |  |  |
| <i>Services à distance innovants : carte unique</i>   |  |  |  |  |  |
| <i>Bibliothèque numérique de site</i>   |  |  |  |  |  |
| <i>Portail commun</i>   |  |  |  |  |  |
| <i>Centre de documentation sur l'Europe</i>   |  |  |  |  |  |
| <i>Schéma directeur régional de la vie étudiante</i>  |  |  |  |  |  |

DOCUMENT DE TRAVAIL